



LE MERCREDI 25 MAI 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 25 mai 2016, à 18 h, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Richard Durocher
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier

Absence

Anik Morin

La représentante du comité de parents

Anne-Marie Arcand

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines (quitte à 18 h 51)

Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire (quitte à 18 h 07 et reprend son siège à 18 h 45)

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 41-CE (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2016

RÉSOLUTION 42-CE (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 mars 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 43-CE (2015-2016)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 30 mars 2016;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 20 avril 2016 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2016-2017, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
30 novembre 2016	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 janvier 2017	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
29 mars 2017	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
31 mai 2017	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 44-CE (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 07.

Madame Nathalie A. Charette quitte son siège, il est 18 h 07.

La directrice du Service des ressources humaines présente le dossier des employés concernés. Elle présente également le projet d'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 45-CE (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 45.

Madame Nathalie A. Charette reprend son siège, il est 18 h 45.

MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 46-CE (2015-2016)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE [REDACTED]* soit non rengagé pour cause d'incapacité physique, au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 47-CE (2015-2016)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE [REDACTED]* soit non rengagée pour cause d'incapacité physique au 18 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 48-CE (2015-2016)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel enseignant;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel enseignant concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE [REDACTED]* soit non rengagée pour cause d'incapacité physique au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 49-CE (2015-2016)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel enseignant;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel enseignant concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE [REDACTED]* soit non rengagée pour cause d'incapacité physique au 30 juin 2016.

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 50-CE (2015-2016)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel enseignant;

Attendu qu'un médecin traitant a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel enseignant concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE [REDACTED]* soit non rengagé pour cause d'incapacité physique au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, monsieur le commissaire Dany Ouellet quitte son siège, il est 18 h 49.

MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT – NON-RENGAGEMENT

RÉSOLUTION 51-CE (2015-2016)

Attendu les dispositions de la convention collective du personnel enseignant concernant les critères et procédures d'affectation;

Attendu les données disponibles concernant la clientèle scolaire pour l'année scolaire 2016-2017;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE les enseignants suivants soient non rengagés, pour cause de surplus, au 1^{er} juillet 2016 :

Amélie P. Gilbert

Nicolas Langlois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Dany Ouellet reprend son siège, il est 18 h 50.

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS
CONCERNANT LES LIBÉRATIONS SYNDICALES**

RÉSOLUTION 52-CE (2015-2016)

Attendu les dispositions des clauses 9-6.01, 3-6.06 et 3-6.07 de la convention collective nationale intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'Enseignement pour les années 2010 à 2015;

Attendu qu'une entente est intervenue entre la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) quant auxdites clauses;

Attendu que l'entente convient aux deux (2) parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, et la directrice du Service des ressources humaines, madame Odette Bernier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais concernant les libérations syndicales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Odette Bernier quitte son siège, il est 18 h 51.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LE CFP RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, A GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 53-CE (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres sur invitation visant l'achat d'équipements de cuisine pour le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Després, Laporte Inc. 59 362,85 \$
185, rue de la Burlington, Sherbrooke (Québec) J1L 1G9

Équipement 3 L 60 254,45 \$
985, boul. Lorrain, Gatineau (Québec) J8R 3E6

G. Doyon Cuisine Inc. Non conforme
8505, boul. du Quartier, Brossard (Québec) J4Y 3K4

Attendu la recommandation de la directrice du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat pour l'achat d'équipements de cuisine pour le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau, soit octroyé à la firme Després Laporte Inc. pour la somme de cinq-neuf mille trois cents soixante-deux dollars (59 362,45 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION

RÉSOLUTION 54-CE (2015-2016)

Attendu qu'un membre du personnel professionnel a obtenu un poste, en prêt de service, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES);

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 47 2015)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de madame Lyse Clermont pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE – RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



RÉSOLUTION 55-CE (2015-2016)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est protégée par une assurance responsabilité offerte par Lemieux, Ryan & associés pour l'année scolaire 2015-2016;

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières auprès du courtier Lemieux, Ryan & associés;

Attendu les conditions de renouvellement reçues de Lemieux, Ryan & associés pour l'année scolaire 2016-2017;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est satisfaite des services rendus;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 26 avril 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE les services de la firme Lemieux, Ryan & associés soient retenus pour la couverture de l'assurance responsabilité générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2016-2017 à un coût de vingt-six mille sept cent treize dollars (26 713,00\$), taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RADIATION DE TAXE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 56-CE (2015-2016)

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste déposée ont fait l'objet de procédures de recouvrement par un huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 26 avril 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à la radiation des sommes à percevoir en capital au montant de 1 385,42 \$ ainsi que des montants de frais et d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date du suivi de la présente résolution. Ce montant se répartit comme suit :

No dossier	Total	No dossier	Total
4316	25,89 \$	14357	357,46 \$
4842	108,49 \$	14361	117,70 \$
7439	40,78 \$	30666	27,68 \$
7635	26,96 \$	37557	44,38 \$
7743	19,55 \$	37834	148,23 \$
7785	86,60 \$	38194	14,10 \$

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



9563	76,31 \$	38224	155,62 \$
9609	72,60 \$	38272	41,88 \$
9610	50,72 \$	38274	39,03 \$
9802	12,93 \$	38282	46,62 \$
38899	65,57 \$	38916	6,00 \$
22889	22,99 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'INSONORISATION DE LA SALLE MULTI DE L'ÉCOLE ST-CŒUR-DE-MARIE, À RIPON – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 57-CE (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1602IN01 pour des travaux d'insonorisation de la salle multi de l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Michel Emery Entrepreneur général inc..... 44 719,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André Avellin (Qc) J0V 1W0

Construction Vic Prud'homme inc..... 62 139,00 \$
11, rue Principale, Plaisance (Qc) J0V 1S0

Gestion DMJ 64 880,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Qc) J8Z 2A7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Michel Emery Entrepreneur général inc.;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le contrat pour des travaux d'insonorisation de la salle multi de l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon, soit octroyé à la firme Michel Emery Entrepreneur général inc. pour la somme de quarante-quatre mille sept cent dix-neuf dollars (44 719,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DU CORRIDOR DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR, À PLAISANCE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 58-CE (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1616FI01 pour des travaux de réfection du corridor du rez-de-chaussée de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Construction Vic Prud'homme inc..... 45 817,00 \$
11, rue Principale, Plaisance (Qc) J0V 1S0

Gestion DMJ 56 660,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Qc) J8Z 2A7

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



691

Michel Emery Entrepreneur général inc..... 69 300,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André Avellin (Qc) J0V 1W0

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Construction Vic Prud'homme inc.;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le contrat pour des travaux de réfection du corridor du rez-de-chaussée de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance, soit octroyé à la firme Construction Vic Prud'homme inc. pour la somme de quarante-cinq mille huit cent dix-sept dollars (45 817,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RECONDITIONNEMENT DE FENÊTRES À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX
TROIS-CHEMINS, À THURSO – ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 59-CE (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1617FE01 pour des travaux de reconditionnement des fenêtres (volets étanchéité) à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Vitrierie Pierre Latreille inc. 63 000,00 \$
7, rue Nilphas Richer, Gatineau (Qc) J8T 2W6

Les Rénovations Daniel Larivière Inc. 84 900,00 \$
435, boulevard St-René Est, Gatineau (Qc) J8P 8A5

Defran inc..... 127 422,00 \$
55, rue Breadner, Gatineau (Qc) J8Y 2L7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc.;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le contrat pour des travaux de reconditionnement des fenêtres (volets étanchéité) à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso, soit octroyé à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc. pour la somme de soixante-trois mille dollars (63 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE ET DU CONTRÔLE D'ACCÈS À L'ÉCOLE
DE LA MONTAGNE, À NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – ADJUDICATION**

* Des informations ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



RÉSOLUTION 60-CE (2015-2016)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1633EE01 pour des travaux de réfection de l'entrée principale et du contrôle d'accès à l'école de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Michel Emery Entrepreneur général inc..... 29 000,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André Avellin (Qc) J0V 1W0

Gestion DMJ 40 665,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau (Qc) J8Z 2A7

Les Rénovations Daniel Larivière Inc. 49 750,00 \$
435, boulevard St-René Est, Gatineau (Qc) J8P 8A5

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Michel Emery Entrepreneur général inc.;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat pour des travaux de réfection de l'entrée principale et du contrôle d'accès à l'école de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette, soit octroyé à la firme Michel Emery Entrepreneur général inc. pour la somme de vingt-neuf mille dollars (29 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 61-CE (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 30 novembre 2016, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 23.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général